

Pour diffusion immédiate

Le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments souligne l'importance des médicaments biosimilaires

Toronto – 12 juin 2019 – Le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments souligne l'importance des médicaments biosimilaires dans la mise en œuvre durable d'un programme national d'assurance-médicaments¹.

Le rapport souligne que « les biosimilaires sont des médicaments biologiques qui ont été éprouvés comme ayant le même effet clinique que les médicaments biologiques de marque plus coûteux dont la vente est déjà autorisée. L'utilisation des biosimilaires au Canada a été très faible comparativement à d'autres pays en raison d'une combinaison de facteurs tels que le manque de connaissances sur les données cliniques et scientifiques à l'appui de l'utilisation des biosimilaires et les techniques de commercialisation agressives utilisées par les fabricants de produits biologiques de marque pour conserver leur part du marché ».

Le Conseil recommande des politiques de gestion des listes de médicaments qui « appuient l'utilisation des biosimilaires et encourageant les patients et les prescripteurs à choisir les traitements les plus rentables pour assurer la viabilité du régime national d'assurance-médicaments. Les prescripteurs et les patients devraient être mieux soutenus par des renseignements réaffirmant l'innocuité, l'efficacité et les avantages des biosimilaires ». Bien que le rapport fait référence à la « substitution » par les biosimilaires, la notion n'est pas définie dans le rapport.

« Le changement ou la transition des patients des traitements biologiques d'origine vers les médicaments biosimilaires correspondants est le choix responsable pour ceux qui gèrent des budgets en matière de médicaments », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada. « Ces politiques sont aussi conformes à la recommandation de Santé Canada selon laquelle les décisions devraient être prises par le médecin traitant en consultation avec le patient et en tenant compte des preuves cliniques disponibles et des politiques de la juridiction concernée. »

« Biosimilaires Canada appuie aussi la recommandation selon laquelle la nouvelle agence canadienne des médicaments devrait œuvrer à « sensibiliser davantage les prescripteurs et le public à l'équivalence des médicaments génériques et des

¹ Les recommandations 31 et 32 portent sur les médicaments génériques

médicaments de marque et à la logique derrière l'utilisation accrue des médicaments génériques et biosimilaires pour aider à faire en sorte que le régime d'assurance-médicaments demeure abordable ».

Les payeurs canadiens reconnaissent que des politiques améliorées sont nécessaires pour tirer pleinement parti de la valeur des médicaments biosimilaires. Des initiatives de transition ou de « changement » vers les biosimilaires ont déjà été mises en œuvre au Canada.

En décembre 2018, la compagnie d'assurance privée Green Shield Canada a conclu un projet pilote réussi en matière de transition biologique².

En mai 2019, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé un programme de transition ou de « changement » vers les médicaments biosimilaires par lequel environ 20 400 patients du régime d'assurance-médicaments collaboreront avec leurs fournisseurs de soins de santé pour faire la transition d'un médicament biologique à un médicament biosimilaire durant une période de six mois. La transition de 2 700 patients supplémentaires devrait commencer cet été. Les économies projetées ont permis à la province d'étendre la couverture de deux médicaments additionnels, et d'étendre l'accès à des médicaments existants³.

Le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments est disponible au <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/mise-en-oeuvre-regime-assurance-medicaments/rapport-final.html>.

Au sujet des médicaments biosimilaires

Un médicament biologique similaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament dont on a démontré le caractère très semblable à un médicament biologique déjà autorisé pour la vente.⁴ Santé Canada évalue tous les renseignements fournis afin de confirmer que le médicament biosimilaire et le médicament biologique de référence sont similaires et qu'il n'existe aucune différence clinique importante entre eux au chapitre de l'innocuité et de l'efficacité.⁵ Les normes rigoureuses de Santé Canada pour l'autorisation signifient que les patients et les fournisseurs de service peuvent avoir le même niveau de confiance en la qualité, l'innocuité et l'efficacité d'un médicament biosimilaire qu'en tout autre médicament biologique.⁶

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est l'association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Ses sociétés membres sont à la fine pointe du

² <https://www.greenshield.ca/en-ca/news/post/gsc-s-biosimilar-transition-program-completes-a-successful-pilot>

³ <https://news.gov.bc.ca/releases/2019HLTH0080-001072>

⁴ Source: Santé Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/information-demandes-presentations/lignes-directrices/fiche-renseignements-biosimilaires.html>

⁵ *Ibid*

⁶ *Ibid*.

développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à travers le monde. Les médicaments biosimilaires sont approuvés par Santé Canada comme étant aussi sûrs et efficaces que leurs médicaments biologiques de référence et sont développés selon les mêmes normes de qualité. Les médicaments biosimilaires représentent une occasion importante d'adopter des traitements de pointe tout en répondant aux exigences de rentabilité des systèmes de soins de santé au Canada. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez-nous à www.biosimilarscanada.ca.

Pour plus d'information, contactez:

Jeff Connell

Vice-président, Affaires corporatives

Association canadienne du médicament générique (ACMG)

Téléphone : (416) 223-2333

Cellulaire : (647) 274-3379

Courriel : jeff@canadiangenerics.ca